



## **PARTICIPATION RECORD À LA JOURNÉE DE FORMATION À BELOEIL**

Le 26 mai 2007, l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) organisait une journée de formation à Beloeil sous le thème « Les dérogations mineures, l'éthique et le conflit d'intérêts ». Quelque 225 participants, de toutes les régions du Québec, ont participé à cette activité.

Ceux-ci ont pu assister à la simulation d'une réunion d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU). Les membres du CCU devaient débattre d'une demande de dérogation mineure fictive visant l'agrandissement d'une caisse populaire. Au cœur des enjeux : l'impact sur les propriétés voisines, l'intégration architecturale du bâtiment situé au cœur d'un noyau villageois patrimonial, la préservation des perspectives visuelles sur la rivière, les besoins en espaces de stationnement ainsi que les nombreuses apparences de conflits d'intérêt des membres.

Par la suite, trois conférenciers se sont succédés au micro. M<sup>e</sup> Daniel Bouchard, avocat spécialisé en droit municipal, a entretenu l'auditoire de l'éthique, des responsabilités et des conflits d'intérêt d'un membre d'un CCU. M. Pierre C. Côté, commissaire au lobbyisme du Québec, a présenté les principaux éléments de *la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Enfin, M<sup>e</sup> Pierre Laurin, également avocat spécialisé en droit municipal, s'est exprimé à propos des balises et des critères d'analyse d'une dérogation mineure.

La journée s'est terminée par le lancement du nouveau guide de référence de l'Association. Ce guide, écrit par M<sup>e</sup> Pierre Laurin et réalisé avec la participation financière du ministère des Affaires municipales et des Régions, aborde tous les aspects d'une dérogation mineure.